

L'an deux mille vingt- six, le deux février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM LAFONTAINE Gilles, MARAIS Julien, ROYER Patrice, GIRARD Régis, BONNET Laurent, BERNARD Gaël, Mmes BERTALOT Sylvaine, MUDET Anne formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres.

Absents et excusés : MM CHATELLIER Mickaël, BAILLY Hugo.

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu du CM du 11 décembre 2025.**
2. **Intervention de M. Demat pour un projet de méthaniseur sur Coulonges sur l'Autize**
3. **Point sur les travaux de l'Atelier communal**
4. **Convention d'adhésion au plan action « secrétaires de mairie »**
5. **Point sur les travaux de l'église**
6. **Tableau de permanence pour les élections municipales**
7. **Questions diverses**

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. **Intervention de M. Demat pour un projet de méthaniseur sur Coulonges sur l'Autize**

M. Demat de Technique Biogaz vient présenter devant les membres du Conseil Municipal le projet de méthaniseur situé sur la commune de Coulonges près du site de la Cap Faye. Ce projet nécessite la participation des agriculteurs pour récupérer le lisier et résidus de culture. Le digestat solide (pour amender les sols) et liquide (booster azoté) est redistribué aux exploitants partenaires. Le gazoduc est installé sur le bord des routes pour une injection dans le réseau GRDF afin d'alimenter la ville de Niort principalement.

Le transport pour la récupération et l'épandage est assuré par le groupe Technique Biogaz.

3. **Point sur les travaux de l'Atelier communal**

M. Girard, premier adjoint, présente au Conseil Municipal l'état d'avancement des travaux de l'atelier communal.

En raison de la météo, les travaux d'assainissement prévus cette semaine (semaine 6) sont retardés. Le sol a été remblayé et les maçons vont pouvoir commencer à construire les murs du bâtiment.

L'estimation du béton pour la chape à l'intérieur du bâtiment, soit 106 m² à raison de 14 cm d'épaisseur est d'environ 2700 €.

L'opération de coulage de la dalle sera assurée par l'employé communal et plusieurs bénévoles.

4. **Convention d'adhésion au plan action « secrétaires de mairie »**

Le CDG propose aux communes de moins de 3500 habitants d'adhérer au plan d'actions lancé avec l'Association des Maires des deux Sèvres sur le métier de « secrétaire de mairie ». Ce plan s'articule autour de 4 axes : Former - Soutenir - Outiller et Valoriser. Il s'appuie sur une plateforme logicielle INTERSTIS moyennant un tarif de 100 € par an pour les communes de moins de 500 habitants.

En adhérant à cette convention, la secrétaire pourra bénéficier de formation par visio., sur site, mais aussi de fiches de procédures sur certains aspects du métier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✎ **D'ADHERER, à compter de l'exercice budgétaire 2026, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2026 au tarif de 100 € pour la commune ;**

- ↳ **D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;**
- ↳ **D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.**

5. Point sur les travaux de l'église

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les lattes de châtaignier pour le plafond doivent être livrées la deuxième quinzaine de février.

L'entreprise Renoux chargée de refaire le plafond de l'église commence son intervention semaine 6 pour une durée d'environ 1 mois et demi.

La facture concernant la commande des lattes pour refaire le plafond de la tribune sera prise en charge par l'Association Beugné Patrimoine.

Mme Le maire doit faire appel à l'entreprise Vincent Charrier pour l'achat et la pose des câbles électriques ainsi que les blocs secours, les prises de courant et les luminaires, sans oublier le tableau électrique à mettre en conformité.

6. Tableau de permanence pour les élections municipales

Mme le Maire demande à chaque conseiller de s'inscrire pour assurer une permanence lors des élections municipales du 15 mars 2026. Il faut pour chaque créneau horaire un président du bureau de vote et deux assesseurs.

7. Questions diverses

- Commission Communale des Impôts fixée au 2 mars à 17h30.
- Commission de révision des listes électorales fixée au jeudi 19 février à 20h.
- Prochain CM le 12 mars à 20h.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance
Sylvaine BERTALOT

Madame le Maire
Myriam TRANCHET